

RÉSOLUTION N° 410

**PROJET DE PROGRAMME CONTINENTAL DANS
LE DOMAINE DE L'AGROÉNERGIE**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Treizième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.289(05), « Projet de programme continental dans le domaine de l'agroénergie »,

CONSIDÉRANT :

Que, lors de la Troisième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques à Guayaquil, Équateur, les 30 et 31 août 2005, les ministres de l'agriculture ont reconnu l'importance de l'agroénergie et des biocombustibles, et leur impact sur le développement agricole et l'économie des pays des Amériques;

Que, face à la crise actuelle que traversent les pays en raison du prix élevé du pétrole et de ses dérivés, il devient nécessaire d'examiner des solutions de remplacement pour contrecarrer l'augmentation du prix de ces combustibles;

Que la production de biocombustibles devient de plus en plus répandue dans les pays qui souhaitent réduire les émissions de gaz toxiques, diminuer les importations d'hydrocarbures et appuyer le développement de l'agriculture;

Que la production de biocombustibles constitue une solution de remplacement technologiquement éprouvée qui permettrait à de nombreux pays des Amériques d'impulser la modernisation de leur agriculture en offrant aux producteurs, grâce à l'agroénergie, de nouvelles possibilités de cultures avec un marché garanti;

Que le Brésil, plus grand producteur mondial de biocombustibles à base d'alcool de canne à sucre, a offert, lors de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, de coopérer avec d'autres pays de la région désireux de développer leur secteur agroénergétique, et que les ministres de l'Agriculture des pays membres de l'IICA présents à la réunion ont exprimé le désir de tirer les enseignements de l'expérience brésilienne;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res.429(XXV-O/05), a chargé le Directeur général de l'IICA de soumettre au Conseil un projet de résolution relatif à la coopération horizontale dans le domaine des de l'agroénergie et des biocombustibles,

DÉCIDE:

1. De demander à l'IICA qu'il agisse en tant que plate-forme de coopération continentale afin de faciliter la diffusion et la mise à profit des expériences fructueuses des pays de la région qui produisent de l'alcool de canne à sucre et d'autres biocombustibles.
2. De demander au Directeur général de l'IICA, en consultation avec les États membres,
 - a) De convoquer des réunions en vue d'examiner l'importance de l'agroénergie et des biocombustibles et leur impact favorable potentiel sur le développement de l'agriculture et de l'économie des États membres.
 - b) D'établir une équipe de travail composée d'experts des États membres désignés par les ministres de l'agriculture, de membres du personnel de l'IICA et de partenaires stratégiques, dans le but de préparer un avant-projet de programme continental en matière d'agroénergie et de biocombustibles qui sera présenté à la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif.
3. De demander au Directeur général qu'il soumette une proposition à la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, dans laquelle seront définies les ressources nécessaires pour appuyer les activités réalisées en vertu du programme faisant l'objet de la présente résolution.